

Compte rendu de la réunion des personnels du 29 avril 2010, à Anglemont, ayant pour thème le passage de la bibliothèque et du conservatoire dans Est Ensemble.

Une vingtaine de personnes a participé à la réunion. Tous les services contactés ont été représentés : secrétariat du conservatoire, secrétariat du centre culturel, bibliothèque, accueil, TGC, professeurs du centre culturel et du conservatoire. Était présent également un collègue de la médiathèque de Bagnolet. M^{me} la directrice de la DAC est venue en fin de séance.

1) Qu'en est-il du passage de services culturels à Est Ensemble ?

Au cours d'une réunion de GAM, qui s'était tenue la veille au sujet du projet de communauté d'agglomération Est Ensemble, il a été demandé à M. le maire ce qu'il en était de l'avancement du volet concernant les services dépendants de la culture (notamment bibliothèques et conservatoires). Il a été répondu que ce volet, rentrant dans le champ des « compétences optionnelles », était encore à l'étude et que rien ne pouvait encore être annoncé à ce sujet.

M^{me} la directrice, lors de notre réunion, a confirmé que des projets avaient été élaborés par les DAC des neuf villes et qu'une réunion des maires devrait se tenir le 18 mai afin de prendre une décision à ce sujet. Une réunion d'information auprès du personnel de la DAC devrait être organisée par la direction générale des services le mardi 7 juin à 14h30.

2) Information générale sur le protocole d'accord

Une information a été donnée concernant le protocole d'accord élaboré entre les organisations syndicales et les directions des services des neuf villes sur le transfert des personnels :

- ✪ Le protocole définit un cadre général s'appliquant à tous les personnels transférés.
- ✪ Il garantit, notamment, le maintien du traitement (dont le régime indemnitaire), voire à son aménagement (annualisation de la prime de 13^e mois), des congés, ainsi que de la situation statutaire (stagiairisation des contractuels de catégorie C), etc.
- ✪ Une commission de suivi des transferts, devrait permettre de suivre les conditions précises de mise en place des transferts.
- ✪ Le protocole a déjà été mis en application pour les transferts des personnels dépendants de services rentrant dans le champ des « compétences obligatoires » (filière administrative et technique).
- ✪ Il n'en reste pas moins que les conditions précises du transfert de chaque nouvelle compétence – **dont fait partie la direction de l'action culturelle** – doit faire l'objet de négociations particulières. Le protocole définit, justement, un cadre trop général qui ne permet pas de passer en revue la multitude des situations statutaires de tous les personnels concernés, ainsi qu'aux missions qui leur sont confiées.

Pour plus d'information sur le protocole d'accord :

<http://cgt-territoriaux-leslilas.org/spip.php?article3>

Remarque générale :

L'action engagée par les neuf villes, autour du projet de communauté d'agglomération Est Ensemble, s'inscrit dans une perspective générale, engagée par l'État, de refonte des collectivités territoriales (métropoles régionales, Grand Paris, disparition ou fusion éventuelles des entités régionales ou départementales, etc.)

Tout porte à croire que la gestion des services publics, telle qu'elle s'applique encore à ce jour, au niveau municipal, sera, à plus ou moins longue échéance, rendue à sa portion congrue.

3) Perspectives d'actions

Les participants à la réunion ont décidé d'engager les actions suivantes:

- ✪ Demande auprès de M. le maire que les projets élaborés par les DAC des neuf villes au sujet des bibliothèques et des conservatoires, soient communiqués aux personnels de ces services.
- ✪ Demande auprès de M. le maire que soit organisée une commission de travail, avec la participation des personnels, ayant pour objet de passer en revue les situations statutaires des différents agents travaillant dans le cadre des activités de la DAC ; y compris s'ils dépendent d'autres filières que celles concernées par le passage dans la communauté d'agglomération.
- ✪ Réaffirmer que la « remise à plat statutaire » des personnels enseignants du centre culturel doit s'opérer en concertation avec tous les agents concernés et dans le cadre d'une négociation collective.
- ✪ Prendre contact avec des collègues d'autres villes, afin de mutualiser les expériences et de partager la réflexion.
- ✪ Demande auprès de M^{me} le maire adjointe à la culture de la communauté d'agglomération Est Ensemble de rencontrer des représentants de personnels des DAC des neuf villes.